



**AMAP**

« Les Paniers Bio du Lys »

Adresse : .....

.....

mail : .....

Web : .....

## Contrat d'engagement Viande d'agneaux Saison 2019

### **Entre, l'adhérent de l'AMAP**

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel.....

### **Et, l'éleveur Entrepreneur Salarié Associé**

Alexandre Faucher

Contact téléphonique : 06 42 20 12 66

Contact mail : faucher\_alexandre@hotmail.fr

Adresse : *Les Champs des Possibles*, Hameau de

Toussacq, 77480 Villenaux la Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA :

FR60514027945

### **Objet du contrat :**

Le contrat porte sur un demi agneau découpé : un gigot avec sa selle, une épaule dont la palette a été désossée, 5 côtes découvertes, 4 côtes secondes, 4 côtes premières, ses côtes filet, ½ collier, ½ poitrine et hauts de côte. Les pièces sont disposées dans une 'caisse à viande' en carton, sans emballage individuel. Le poids du colis oscille entre 5kg et 9kg, au prix de 17.50 euros du kg.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du Réseau des AMAP en Ile-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

### **Engagements du signataire**

Accepter que l'agneau n'est pas un produit standard et que le poids du colis, la couleur et le goût de la viande, l'épaisseur du gras de couverture, varient sensiblement selon chaque agneau, son sexe, son âge.

Comprendre que les impondérables de l'élevage (durée d'élevage, météo, problèmes sanitaires) ne permettent pas de fixer à la signature du contrat, une date précise de livraison.

En situation exceptionnelle (animale : crise sanitaire, épizootie ou humaine : maladie, accident), rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.

Acter que la souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour le paysan, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.

Contactez le berger par mail si vous souhaitez participer à une transhumance, un chantier tonte ou organiser une visite du troupeau.

### **Engagements de l'éleveur :**

Livrer le colis objet du présent contrat. Accueillir les cosignataires sur les sites de garde.

Communiquer les informations de façon transparente (techniques d'élevage, pratiques, abattage, découpe, financière) et informer les cosignataires de tout événement grave le mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels, et le contraignant à solliciter l'engagement de solidarité en situation exceptionnelle.

Veiller au bien-être des animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP et les canons de l'agriculture biologique.

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les acheteurs solidaires, l'éleveur et un représentant des Champs des Possibles qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter

**Prix du colis et modalités de règlement :**

Seront distribués entre le 11 mars 2019 et le 30 juin 2019, en une distribution, l'équivalent d'un colis de viande d'agneau (entre 5 et 9 kg).

Est réglé à la signature du contrat une avance de 60€. En fonction du poids exact du colis le reste du règlement sera versé à la livraison.

Une deuxième distribution sera possible sous réserve de quantités d'agneaux restants suffisantes après livraison de tous les contrats AMAP signés.

Le règlement est à faire à l'ordre de « Les Champs des possibles » en un ou deux versements.

Le premier chèque sera encaissé quinze jours après la signature du contrat.

**Distribution des colis :**

Date et heure : à préciser avant abattage.

**A noter** : *vues les dispositions à prendre pour l'abattage, la distribution ne peut se faire qu'à partir du jeudi soir et ce jusqu'au samedi midi maximum.*

Lieu : A préciser si ce n'est pas le lieu de distribution habituel.

Participation à la distribution : Par organisation préalable des volontaires

Fait à ..... en 1 exemplaire, le .....

Signature de l'adhérent

Signature de l'éleveur

Nombre colis	Poids total	Prix total	Chèque d'avance	Chèque régularisation
			Montant : N°du chèque	Montant : N° du chèque :

**NB : ne remplir que les colonnes en fond gris**